

**Extrait du Registre des délibérations du 26 novembre 2025****du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici**

Date de publication : 27 novembre 2025	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 7 novembre 2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 61 (528 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 528 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 26 novembre 2025, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Epannes (79), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Anais : Hervé GAILDRAT; Angliers : Didier TAUPIN; Cram-Chaban : Sabine SOBOTA; Ferrières : Jenny MORTAGNE; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX; Longèves : Bruno FERRET; Nuillé d'Anus : Emilie PORTAIS; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais : Philippe LEYSSENE; Bessines : Alain LUSSEAUT et Gérard RENAUDET; Le Bourdet : Clément COHEN; Coulon : Anne-Sophie GUICHET; Epannes : Isabelle GAUTIER; Magné : Catherine TROMAS; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND; Niort : Elmano MARTINS; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE; Saint Hilaire la Palud : François BONNET; Saint Symphorien : Fabrice BARREAULT; Val du Mignon : Monique GRATALOUP; Vallans : Olivier CAILLE; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon-La Presqu'île : Laurent HUGER; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD; Benet : Georges MERCIER et Sylvie GRIFFON; Bouillé-Courdault : Cécile PERNOIS; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC; Champagné-les-Marais : Natacha MORIN; Lairoux : Pierre CHABOT; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS; Liez : Rodolphe BLONDELLE; Longeville-sur-Mer : Thierry MONNIER; Maillezais : Annie RINEAU; Le Mazeau : Bernard BORDET; Montreuil : Agnès BARNAUD; Nalliers : Bruno FABRE; Rives d'Autise : Florent BAUDON; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY; Saint Pierre le Vieux : Christian HENRIET; Saint Sigismond : Denis LA MACHE; Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT; Vouillé-les-Marais : Dominique GARREAU

Au titre des EPCI :

Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT; Communauté de Communes Aunis Sud : Hervé GAILDRAT; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Magarita SOLA
Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Esther MAHIET-LUCAS, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU, Stéphane GUILLOU

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Chambre de commerce et d'industrie des Deux-Sèvres : David SEGUIN, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres : Ludovic JARRIAULT, Collectif des 3 fédérations départementales de pêche : Jean-Michel GRIGNON

**Adhésion de la commune non classée
« Saint-Saturnin du Bois » au Syndicat mixte**



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



**Adhésion de la commune non classée
« Saint-Saturnin du Bois » au Syndicat mixte**

Contexte

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin,

Saint-Saturnin du Bois, commune non classée, souhaite adhérer au Syndicat mixte et a délibéré en ce sens le 20 novembre 2025

Le Bureau a, conformément à l'article 7-1-A des statuts du Syndicat mixte, fixé le montant de la cotisation annuelle de la commune à 50 € par délibération du 26 novembre 2025.

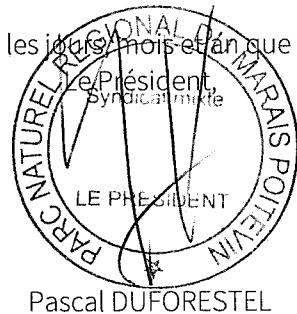
Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Saturnin du Bois au Syndicat mixte et de mettre à jour la liste des communes adhérentes annexée aux statuts.

Décision

Sur proposition du Président et après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

- > d'approuver l'adhésion de Saint Saturnin du Bois au Syndicat mixte, commune non classée
- > de mettre à jour la liste des communes adhérentes annexée aux statuts

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus



Pascal DUFORESTEL